

Par M. Harkness, membre du conseil privé de la reine,—Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes pour l'année terminée le 31 mars 1957, selon l'article 9 de ladite loi, chapitre 175 des Statuts révisés du Canada (1952).

---

A dix heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 2 décembre 1957.